



Affichée le
24 décembre 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 17 décembre 2024

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 35
Pouvoirs : 3
Votants : 38

Date de convocation : 11 décembre 2024
Date d'affichage : 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du Carrousel d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Président élu par délibération n°052/2024 en date du 17 décembre 2024.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil communautaire et constaté que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Madame CADART Anne-Marie, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur VERDIER Jacques, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur BENSAL Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique

Avait donné pouvoir :

Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur SCHMIT Benoit
Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°054/2024

OBJET : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORÊTS

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, élu par délibération n°052/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024, relatif à l'élection des vice-présidents ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles- Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu l'arrêté n°2024-DRCL-BDE-027 en date du 25 novembre 2024 de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne portant démission d'office de Monsieur Jean-François Oneto de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu la délibération n°052/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 portant élection du Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°053/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 portant sur la détermination du nombre de vice-présidents ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est fixé à 11 ;

Considérant que les vice-présidents sont élus individuellement au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant les résultats des scrutins pour chaque vice-président ;

Considérant le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

DÉCIDE

- **De proclamer Madame Christine Fleck, conseillère communautaire, élue 1^{ère} vice-présidente après avoir obtenu 22 voix sur 22 suffrages exprimés et 38 votants au 1^{er} tour de scrutin et la déclare installée ;**

- De proclamer Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président après avoir obtenu 33 voix sur 33 suffrages exprimés et 38 votants au 1^{er} tour de scrutin et le déclare installé ;
- De proclamer Monsieur Michel Papin, conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président après avoir obtenu 34 voix sur 34 suffrages exprimés et 38 votants au 1^{er} tour de scrutin et le déclare installé ;

A 21h30, Monsieur Bruno Wittmayer a quitté la séance sans donner de pouvoir.

- De proclamer Madame Anne-Laure Fontbonne, conseillère communautaire, élue 4^{ème} vice-présidente après avoir obtenu 32 voix sur 32 suffrages exprimés et 37 votants au 1^{er} tour de scrutin et la déclare installée ;
- De proclamer Monsieur Jean-Claude Debacker, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président après avoir obtenu 18 voix sur 33 suffrages exprimés et 37 votants au 1^{er} tour de scrutin et le déclare installé ;
- De proclamer Monsieur Jean-Pierre Bariant, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président après avoir obtenu 23 voix sur 36 suffrages exprimés et 37 votants au 1^{er} tour de scrutin et le déclare installé ;
- De proclamer Madame Laurence Gair, conseillère communautaire, élue 7^{ème} vice-présidente après avoir obtenu 28 voix sur 28 suffrages exprimés et 37 votants au 1^{er} tour de scrutin et la déclare installée ;
- De proclamer Monsieur Claude Mongin, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président après avoir obtenu 29 voix sur 29 suffrages exprimés et 37 votants au 1^{er} tour de scrutin et le déclare installé ;
- De proclamer Monsieur Benoit Schmit, conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président après avoir obtenu 26 voix sur 34 suffrages exprimés et 37 votants au 1^{er} tour de scrutin et le déclare installé ;
- De proclamer Madame Josyane Méléard, conseillère communautaire, élue 10^{ème} vice-présidente après avoir obtenu 19 voix sur 36 suffrages exprimés et 37 votants au 1^{er} tour de scrutin et la déclare installée ;
- De proclamer Monsieur Cyril Ghozland, conseiller communautaire, élu 11^{ème} vice-président après avoir obtenu 20 voix sur 34 suffrages exprimés et 37 votants au 2^e tour de scrutin et le déclare installé ;

- De proclamer la constitution du Bureau communautaire comme suit :

| Fonctions | Prénom Nom |
|---------------------------|------------------------|
| Président | Laurent Gautier |
| Première vice-présidente | Christine Fleck |
| Deuxième vice-président | Jean-Paul Garcia Robin |
| Troisième vice-président | Michel Papin |
| Quatrième vice-présidente | Anne-Laure Fontbonne |
| Cinquième vice-président | Jean-Claude Debacker |
| Sixième vice-président | Jean-Pierre Bariant |
| Septième vice-présidente | Laurence Gair |
| Huitième vice-président | Claude Mongin |
| Neuvième vice-président | Benoît Schmit |
| Dixième vice-présidente | Josyane Méléard |
| Onzième vice-président | Cyril Ghozland |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ozoir-la-Ferrière, le 17 décembre 2024

Le Président,
Laurent Gautier



Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul Garcia Robin

